

Mise à jour de septembre 2026

- [Comptabilité](#)
 - [Rapprochement bancaire dématérialisé](#)
 - [Accueil](#)
- [Facturations](#)
 - [Facturation commerciale](#)
 - [Facturation des Maisons de retraite](#)
- [GRH](#)
 - [Mettre à jour le gestionnaire de rubriques](#)
 - [FCTU pour Contrat de Sécurisation Professionnelle \(CSP\)](#)
 - [Mise en place du Lodeom](#)
 - [Divers / Corrections / Modifications](#)
 - [ESAT 2 : Alimentation de la DSN pour les TH en ESAT](#)
 - [RGDU Aide à domicile](#)
- [Compléments de mise à jour](#)
 - [Compléments de mise à jour](#)
 - [Compléments de mise à jour Version pilote](#)

Comptabilité

Rapprochement bancaire dématérialisé

- Import des relevés bancaire :

-  Ajout du bouton supprimer un relevé. Il permet de supprimer un relevé intégré aux conditions suivantes:
 - Aucune de ses lignes ne doit être dans un rapprochement bancaire validé ou sauvegardé.
 - Si c'est le cas, il faut supprimer le rapprochement ou la sauvegarde.
 - Aucune écriture ne doit avoir été générée depuis le relevé.
 - Si c'est le cas il faut les supprimer dans Rapprochement bancaire / Outil à propos de la génération automatique des écritures à partir des relevés / Suppression des écritures générées depuis le relevé.
 - Il n'y a pas de relevé plus récent intégré.
 - Si c'est le cas, il faudra supprimer les relevés en commençant par le plus récent.
- Un relevé supprimé par ce biais retourne dans la liste des relevés en attente d'importation ()
- Accès à la fonctionnalité régi par le droit "Outils Rapp Bancaires" dans "Fonctions Administrateur Avancées".

- Rapprochement bancaire dématérialisé :

- Si un relevé est supprimé alors que le rapprochement est ouvert, il sera impossible de le valider ou le sauvegarder, les lignes de relevé pouvant être affecté par la suppression (le blocage s'étend à l'ensemble des utilisateurs, pas uniquement la personne ayant supprimé le relevé).
- Correction d'un bug où une écriture modifiée conservait parfois à tort le statut "rapproché" suite à la suppression de la sauvegarde du rapprochement bancaire dans lequel elle se trouvait.

Accueil

- Ajout de la tuile "Dernières infos EIG" :
 - La date indique la date de publication de la dernière information.
 - Un clic sur la tuile mène à la gazette.
 - Si la tuile est rouge, ça indique qu'il y a une nouvelle information depuis la dernière fois que vous avez cliqué sur la tuile, sinon c'est vert.

Facturations

Facturation commerciale

Codifier, transmettre et envoyer vos informations de paiement avec Yooz

Version 2026.9.0

Paramétrage de la dématérialisation — Structures

Module Dématérialisation | Paramétrage des structures (établissements / associations)

Ce guide décrit comment renseigner les informations nécessaires à la dématérialisation des factures pour chaque structure dans le logiciel Gestion commerciale.

Aux niveau de chaque section deux onglets sont à compléter : **Info Demat** et **Plateforme Partenaire > API**.

Prérequis : Les identifiants de connexion à la plateforme Yooz (Code application, Code client, Client secret) vous sont fournis par par le support YOOZ. Vous ne devez pas les saisir vous-même lors d'une première installation.

Pour accéder aux écrans décrits ci-dessous, ouvrez la fiche de la structure concernée, puis cliquez sur l'onglet **Dématérialisation**.

Onglet « Info Demat »

Dématérialisation > Info Demat

Cet onglet regroupe les informations fiscales et juridiques de la structure, ainsi que le répertoire local de stockage des documents dématérialisés.

Champ	Description	Exemple	Statut
Type de TVA	Régime de TVA applicable à la structure. <i>Sur Débit</i> : TVA exigible à la facturation. <i>Sur Encaissement</i> : TVA exigible à l'encaissement.	Sur Débit	Obligatoire

Champ	Description	Exemple	Statut
Numéro de TVA	Numéro de TVA intracommunautaire de la structure (format FR + 11 chiffres). Requis si la structure est assujettie à la TVA.	FR	Obligatoire
Forme juridique	Nature juridique de la structure (Association, SARL, SAS, EHPAD, etc.). Cette valeur est transmise à Yooz lors de la codification.	Association	Obligatoire
Numéro RCS	Numéro d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés. Pour les associations : numéro de déclaration en préfecture.		Facultatif
Numéro SIRET	Identifiant unique de l'établissement (14 chiffres : SIREN 9 chiffres + NIC 5 chiffres). Ce numéro est utilisé pour identifier la structure auprès de Yooz.		Obligatoire

Onglet « Plateforme Partenaire » — section API

Cet onglet configure la connexion entre le logiciel EIG et la plateforme Yooz. Il se divise en deux zones : les codes d'identification de la structure, et les paramètres de l'API Yooz.

Zone haute — Identification de la structure

Champ	Description	Exemple	Statut
Code établissement	Code interne EIG identifiant la structure. Ce code est transmis à Yooz comme identifiant de l'unité organisationnelle (<i>YZ_ORGANIZATIONAL_UNIT</i>). Il doit être unique par structure.	T110	Obligatoire
Code référentiel	Type de référentiel utilisé pour identifier la structure dans Yooz.	YZ_CUSTOMER	Obligatoire

Le bouton Codifier les informations de l'association permet de renseigner les paramètres API Yooz pour votre Association. Ils sont uniques quelque soit la section.

Zone basse — Paramètres API Yooz

Champ	Description	Statut
Environnement	Sélectionner Préproduction pour effectuer des tests sans impact sur les données réelles. Sélectionner Production pour le traitement effectif des factures.	Obligatoire
passThrought calculé	Option technique avancée. Laisser décoché sauf indication contraire du support YOOZ.	Facultatif
Code application	Identifiant unique de l'application EIG enregistrée dans Yooz (<i>application_id</i>). Fourni par le support YOOZ.	Sensible
	Pour les informations ci-dessous vous devez utiliser le bouton "A coller depuis le presse-papier" après les avoir copier depuis le portail Yooz.	
Code client	Identifiant OAuth de votre organisation auprès de Yooz (<i>client_id</i>).	Sensible
Client secret	Clé secrète associée au code client (<i>client_secret</i>). Masquée à l'affichage pour des raisons de sécurité. Fournie par le support Yooz lors de la mise en service. Ne jamais la communiquer ni la saisir dans un autre outil.	Sensible
Token d'accès	Jeton d'authentification généré automatiquement par le logiciel après la première connexion réussie (<i>access_token</i>). Non pas saisir manuellement.	Automatique
Token de rafraîchissement	Jeton permettant de renouveler automatiquement le token d'accès expiré (<i>refresh_token</i>). Ne pas saisir manuellement.	Automatique
Expiration du token	Date et heure d'expiration du token d'accès en cours. Le renouvellement est automatique ; aucune action n'est requise de votre part.	Automatique

Tester la connexion et enregistrer

Une fois tous les champs renseignés, procédez dans cet ordre :

1. Cliquez sur Tester l'API — le logiciel tente de se connecter à Yooz avec les identifiants saisis. Un message de confirmation ou d'erreur s'affiche.
2. Si le test est positif, cliquez sur Enregistrer les paramètres pour sauvegarder la configuration.
3. Cliquez ensuite sur Codifier les informations de l'association (zone haute) pour synchroniser les données de la structure vers Yooz.

Conseil : Effectuez toujours un test en environnement *Préproduction* avant de basculer en *Production*. Cela vous permet de vérifier la connexion sans risque d'impact sur vos données réelles.

Messages courants

Message	Signification	Action
Connexion réussie	La connexion à Yooz est établie correctement.	Enregistrer les paramètres.
Identifiants incorrects / Accès refusé	Le Code application, le Code client ou le Client secret est erroné.	Vérifier les valeurs saisies avec le support EIG.
Serveur inaccessible / Timeout	Le serveur Yooz n'est pas joignable (problème réseau ou maintenance).	Vérifier la connexion Internet, puis réessayer. Contacter le support si le problème persiste.
Dossier dématérialisation introuvable	Le chemin renseigné dans l'onglet Info Demat n'existe pas ou est inaccessible.	Vérifier le chemin du dossier et les droits d'accès.

Référentiel Client

voir documentation de la mise à jour de mars 2026 :

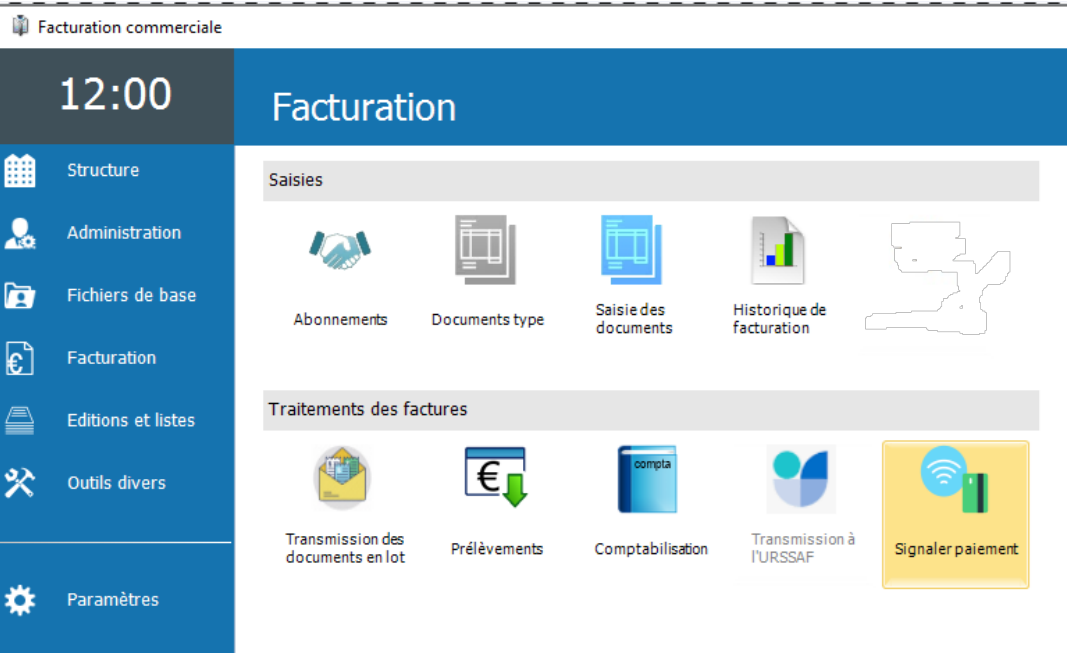
<https://wikiapp.heberg-eig.fr/books/mise-a-jour-de-juin-2025/page/nouveau-format-des-documents-de-facturation>

Transmettre vos factures

voir documentation de la mise à jour de juin 2025

Transmettre les informations de paiement

Ce module concerne uniquement les stuctures qui pratiquent une TVA sur Encaissement



Dans le menu facturation l'icone "Signaler un paiement" vous permet d'accéder au module. Il est accessible uniquement si le paramétrage de Yooz a été fait au niveau de votre structure et si vous avez codifié une TVA sur encaissement au niveau de votre structure. Dans la négative, ce module ne vous est d'aucune utilité.

La partie haute de l'écran présente les factures qui ont été transmises à Yooz et qui ont été justifié dans EIG Comptabilité.

Le montant encaissé est directement calculé depuis la comptabilité et exclus donc les avoirs qui auraient été généré depuis ces factures et transmis à Yooz.

Accueil Signalement des paiements x

Liste des factures rapprochées non envoyées											
Sélection	Número de fact...	Nom du client	Code postal	Ville	Date de fact...	Date envoi	Comptabilisati...	Date paiement	Montant HT	TVA	Montant encaissé
☒	FA12601223				01/07/2026	09/09/2026	31/07/2026	09/09/2026	3 080,00	616,00	3 696,00
☒	FA12601224				01/07/2026	09/09/2026	31/07/2026	09/09/2026	1 346,17	269,23	1 615,40
☒	FA12601227				01/07/2026	09/09/2026	31/07/2026	09/09/2026	1 266,17	253,23	1 519,40
☒	FA12601228				01/07/2026	09/09/2026	31/07/2026	09/09/2026	890,33	176,07	1 066,40
☒	FA12601231				01/07/2026	09/09/2026	31/07/2026	09/09/2026	982,00	196,40	1 178,40
☒	FA12601232				01/07/2026	09/09/2026	31/07/2026	09/09/2026	1 185,00	237,00	1 422,00
☒	FA12601233				01/07/2026	09/09/2026	31/07/2026	09/09/2026	733,00	146,60	879,60
☒	FA12601236				01/07/2026	09/09/2026	31/07/2026	09/09/2026	1 009,58	201,92	1 211,50
☒	FA12601237				01/07/2026	09/09/2026	31/07/2026	09/09/2026	1 041,67	208,33	1 250,00
☒	FA12601240				01/07/2026	09/09/2026	31/07/2026	09/09/2026	684,25	136,85	821,10
☒	FA12601241				01/07/2026	09/09/2026	31/07/2026	09/09/2026	375,42	75,08	450,50
☐	FA12601244				01/07/2026	10/09/2026	31/07/2026	10/09/2026	415,50	83,10	0,00

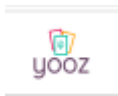
Vous devez sélectionner les encaissements que vous voulez transmettre à Yooz dans le cadre du e-reporting.

Note importante : Dans le cadre de la réforme, si vous avez accès à ce module, la transmission des informations de paiement est obligatoire

Dans la partie basse de l'écran vous pouvez :



Sélectionner toutes les factures ou inverser la sélection actuelle (à noter que les factures qui ont un montant encaissé à 0 ne sont pas sélectionnable. Elles apparaissent ici que pour information.



L'icone Yooz vous permet de transmettre à Yooz les informations de paiement des factures sélectionnées.

Note importante : En cas de paiement partiel d'une facture (paiement+avoir partiel). Un calcul de ratio sera fait sur les différents taux de TVA de la factures encaissée à défaut de pouvoir le calculer plus finement.

Champs Chorus au niveau de la facture

Lorsque vous faite une facture à un client qui est signalé comme client Chorus

Saisie d'un client

Titre : Nom : MAIRIE DE CONFLANS STE HONORINE ☐ Ne plus utiliser

Facturation Adresses Comptabilité Mémo Documents Statistiques

Commerciale

Type de client : Client régulier Représentant :

Famille de client :

Paiement

Mode : Chèque Délai : 0 jours Le 0 ☒ Client utilisant la passerelle Chorus Pro

Vous avez maintenant la possibilité de personnaliser au niveau de la facture les informations demandées dans ce cadre.

Création d'une facture

Client : MAIRIE DE CONFLANS STE HONORINE En-cours comptable : **Aucun**

Dossier : pas de dossier Statut : Saisie Numéro : Type de client : **Bon client** Edition réelle prévue à la date du **15/09/2026**

Titre : Nom : MAIRIE DE CONFLANS STE HONORINE

Adresses Paramètres Lignes Pied de page Chorus

Code service :

Numéro d'abonnement :

Code engagement :

Ces informations sont alors reprises dans le Factur-X généré lors de l'édition en réelle en dossier ou transmis à Yooz

Version 2026.9.1 et 2026.9.2 (SFX d'octobre 2026)

Ajout des champs dans l'extraction des clients

Dans le module d'extraction des clients vous avez maintenant la possibilité de sélectionner les champs suivants dans vos profils d'extraction :

- SIRET
- Numéro de TVA intracommunautaire
- Assujetti TVA
- Type Dematéralisation
- Numéro technique du client (ce numéro est obligatoire en cas de réimport)

Prise en charge de l'adresse référentiel de routage

Dans la fiche client, vous avez la possibilité de saisir et de transmettre l'adresse de routage PEPPOL du client concerné

Dématérialisation	
☐ Exclu du référentiel	Paramètres Dématérialisation / Chorus
Type demat : Association	Numéro SIRET :  ☐ SIRET non obligatoire
Adresse référentiel de routage 	Numero de TVA :  ☐ Non-assujetti à la TVA
	Code service :
	Engagement :

Cette zone est transmise à Yooz et figure dans le Factur-X lorsque celle-ci est renseignée. Dans le cas contraire, c'est le SIRET qui fera office de données pour le bon routage de la facture.

Facturation des Maisons de retraite

Codifier et Transmettre vos factures avec Yooz

Version 2026.9.0

La codification permettant l'utilisation des API Yooz se fait à 2 niveaux

Au niveau de chaque section, dans les paramètres de la structure, onglet TVA. Vous pouvez indiquer le code dossier et le code référentiel utilisé dans l'application Yooz.

Association Etablissement **Section**

Comptabilité Facturation **TVA** Aide sociale CPAM H.Temporaire Mail

☒ Edition de la TVA

☒ Tarification TVA

Taux et comptes de la TVA

2.1 %	44571000
5.5 %	44571100
20 %	44571600
10 %	44571700

Yooz

Code dossier : SE96

Code référentiel : SE96

Au niveau de l'association, dans la gestion des structures, le bouton Yooz permet de renseigner les paramètres API Yooz pour toute votre Association. Ils sont uniques quelque soit la section.



Yooz API

☒ Préproduction☐ Production☐ passThrough calculé

Code application :

application_id

Code client :

client_id

Client secret :

client_secret

Token d'accès :

access_token

Token de rafraîchissement :

refresh_token

Expiration du token : 10/09/2026 15:25:07

token_expiry



Champ	Description	Statut
Environnement	Sélectionner Préproduction pour effectuer des tests sans impact sur les données réelles. Sélectionner Production pour le traitement effectif des factures.	Obligatoire
passThrough calculé	Option technique avancée. Laisser décoché sauf indication contraire du support YOOZ.	Facultatif
Code application	Identifiant unique de l'application EIG enregistrée dans Yooz (<i>application_id</i>). Fourni par le support YOOZ.	Sensible

Champ	Description	Statut
	Pour les informations ci-dessous vous devez utiliser le bouton "A coller depuis le presse-papier" après les avoir copier depuis le portail Yooz.	
Code client	Identifiant OAuth de votre organisation auprès de Yooz (<i>client_id</i>).	Sensible
Client secret	Clé secrète associée au code client (<i>client_secret</i>). Masquée à l'affichage pour des raisons de sécurité. Fournie par le support Yooz lors de la mise en service. Ne jamais la communiquer ni la saisir dans un autre outil.	Sensible
Token d'accès	Jeton d'authentification généré automatiquement par le logiciel après la première connexion réussie (<i>access_token</i>). Non pas saisir manuellement.	Automatique
Token de rafraîchissement	Jeton permettant de renouveler automatiquement le token d'accès expiré (<i>refresh_token</i>). Ne pas saisir manuellement.	Automatique
Expiration du token	Date et heure d'expiration du token d'accès en cours. Le renouvellement est automatique ; aucune action n'est requise de votre part.	Automatique

Tester la connexion et enregistrer

Une fois tous les champs renseignés, procédez dans cet ordre :

Cliquez sur Tester l'API — le logiciel tente de se connecter à Yooz avec les identifiants saisis. Un message de confirmation ou d'erreur s'affiche.

1. Si le test est positif, cliquez sur Enregistrer les paramètres pour sauvegarder la configuration.
2. Cliquez ensuite sur Codifier les informations de l'association (zone haute) pour synchroniser les données de la structure vers Yooz.

Conseil : Effectuez toujours un test en environnement *Préproduction* avant de basculer en *Production*. Cela vous permet de vérifier la connexion sans risque d'impact sur vos données réelles.

Transmettre vos factures

Dans le module Edition des factures, lorsque vous avez bien codifié les API de Yooz, le bouton Yooz vous permet d'envoyer votre E-reporting des factures via les API.



La liste des factures qui ont été éditées en réelle apparait.

Liste des factures

E-Reporting

Liste des factures

Sélection	Résident	N° de facture	Montant H.T	Montant TVA	Envoyé	Date paiement
☒	Frais de séjour au payant					
☒			3 851,62	213,69		01/09/2026
☒			3 853,36	211,94	31/08/26 18:48	01/09/2026
☒			29,56	2,96		01/09/2026
☒			4 308,91	236,99		01/09/2026
☒			3 897,98	217,06		01/09/2026
☒			3 862,85	224,87		01/09/2026
☒			3 853,36	211,94		01/09/2026
☒			3 883,20	215,58		01/09/2026
☒			3 976,41	223,17		01/09/2026
☒			3 876,57	213,23		01/09/2026
☒			3 838,86	211,14		01/09/2026
☒			3 853,36	211,94		01/09/2026
☒			3 851,62	213,69		01/09/2026
☒			3 876,57	213,23		01/09/2026
☒			3 897,70	216,38		01/09/2026
☒			2 580,85	141,95		01/09/2026
☒			3 866,40	215,17		01/09/2026
☒			3 883,20	215,58		01/09/2026
☒			-2 761,24	237,79		01/09/2026
☒			3 853,64	212,62		01/09/2026
☒			3 838,86	211,14		01/09/2026
☒			3 851,62	213,69		01/09/2026
☒			3 853,36	211,94		01/09/2026
☒			3 851,62	213,69		01/09/2026
☒			3 876,57	213,23		01/09/2026
☒			4 016,65	228,91		01/09/2026
☒			3 735,44	211,75		01/09/2026
☒			3 561,29	224,07		01/09/2026
☒			3 851,62	213,69		01/09/2026
☒			3 866,40	215,17		01/09/2026
☒			3 866,40	215,17		01/09/2026
☒			3 851,62	213,69		01/09/2026
☒			4 577,98	263,25		01/09/2026
☒			3 897,71	216,37		01/09/2026
☒			3 760,79	206,85		01/09/2026
☒			3 853,36	211,94		01/09/2026
☒			4 308,91	236,99		01/09/2026
☒			3 853,36	211,94		01/09/2026
☒			3 895,96	218,13		01/09/2026

Effectuer le E-Reporting

Signaler le paiement

Activer Minsolux

Le bouton Effectuer le E-Reporting vous permet d'envoyer à Yooz le contenu des factures sélectionnées que vous avez envoyé à vos résidents.

Le contexte particulier des maisons de retraite fait que nous vous avons laissé le choix de transmettre les factures à vos résidents sans changer vos habitudes. Il s'agit ici de répondre a votre obligation légale de transmettre à votre plate-forme agréée les informations de e-reporting obligatoire si vous êtes concernés par la réforme de la facturation électronique.

Les informations de paiement pourront également être transmise par le logiciel dans une version ultérieure.

GRH

Mettre à jour le gestionnaire de rubriques

La version du programme GRH est 2026.09.01

Le gestionnaire de rubriques passe à 104

Vous trouverez dans le lien suivant les modifications qu'il contient :

<https://wikiapp.heberg-eig.fr/books/gazette-et-versions-du-gestionnaire-de-rubriques-eig/page/version-104>

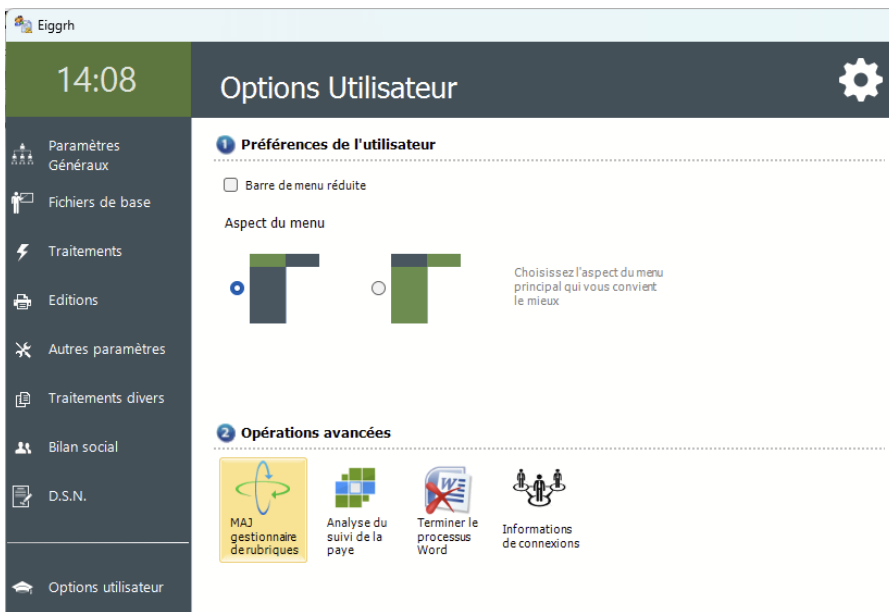
Comme d'habitude, le gestionnaire de rubriques ne se met à jour que lors du changement de période.

Dans ce cas; il est nécessaire de forcer cette mise à jour. La version du gestionnaire de rubriques est indiquée sur l'écran principal avec la version du programme.

GRH	2026.09.01
Base	2026.09
Rubriques	104

Pour forcer la mise à jour, sélectionnez le menu Option utilisateur/MAJ Gestionnaire de rubriques.

Cette option est accessible si le configurateur vous permet de modifier le gestionnaire de rubrique.



Cliquez sur le bouton  afin d'effectuer la mise à jour. A l'issue de celle-ci, le programme s'arrête. Il suffit alors de le relancer et de vérifier la version

Le menu *Information de connexions* permet de vérifier qu'aucun utilisateur n'est connecté.

FCTU pour Contrat de Sécurisation Professionnelle (CSP)

A partir de la version 2026.09, le nombre de mois de préavis est renseigné dans la FCTU (bloc 62.011)

Le montant de l'indemnité qui aurait été versée est également renseigné dans la FCTU (bloc 62.013)

S21.G00.62.001 Date de fin du contrat	30042026
S21.G00.62.002 Motif de la rupture du contrat	026 Contrat de Sécurisation Professionnelle
S21.G00.62.003 Date de notification de la rupture de contrat	30042026
S21.G00.62.004 Date de signature de la convention de rupture	
S21.G00.62.005 Date d'engagement de la procédure de licenciement	30042026
S21.G00.62.006 Dernier jour travaillé et payé au salaire habituel	30042026
S21.G00.62.008 Transaction en cours	02 Non
S21.G00.62.011 Nombre de mois de préavis utilisés dans le cadre du ca...	3.00
S21.G00.62.013 Montant de l'indemnité de préavis qui aurait été versée	5000.00
S21.G00.62.014 Statut particulier du salarié	
S21.G00.62.016 Maintien de l'affiliation du salarié au contrat collectif	
S21.G00.62.018 Nombre de mois de préavis utilisés dans le cadre du ca...	
S21.G00.62.020 Mois de la DSN mensuelle portant les derniers élément...	01042026
S21.G00.62.021 Refus de la proposition d'un CDI suite à CDD ou contra...	

Pour plus de détail, voir le wiki : <https://wikiapp.heberg-eig.fr/books/contrats/page/contrat-de-securisation-professionnelle-csp>

Mise en place du Lodeom

Le calcul de la réduction s'adapte automatiquement en fonction des constantes générales définies au niveau de l'établissement.

Ces constantes se paramètrent dans : Paramètres généraux / Constantes / Constantes générales

Constantes à paramétrer

Gestion des constantes générales :
Etablissement "ET01 CCN66 CLASSIQUE"

Période courante : Avril 2026

Constantes GénéralesConstantes Utilisateur

Structures :
Rechercher...

AliasLibellé

Asso GESTIONNAIRE RE
ET01ET01 CCN66 CLASSIQUE

Identification			Valeur par niveau		Valeur active	Redéfinition
Numéro	Alias	Désignation	Association	Etablissement		
128	LODEOM	Etablissement appliquant l'exonération LODEOM	Non			
127	MAYOTTE	Etablissement situé à Mayotte	Non			
126	EXOTAXEAPP	Exonération de la taxe d'apprentissage	Non			
125	MASSE SALARIALE APP	Masse salariale des apprentis du mois	0		0	

Constante	Famille	Valeurs	Effet
MAYOTTE	GENERAL	1 = Mayotte, 0 ou absent = non	Active la formule RGDU Mayotte (sortie à 1.6 SMIC mahorais)
LODEOM	GENERAL	1 = LODEOM, 0 ou absent = non	Active la formule LODEOM barème de compétitivité (sortie à 2.2 SMIC)

Règles de priorité

Le paramétrage des 2 constantes ci-dessus suit la logique suivante pour les règles de priorité :

MAYOTTE	LODEOM	Formule appliquée
1	0 ou 1	RGDU Mayotte (Mayotte gagne toujours)
0	1	LODEOM barème de compétitivité
0	0	RGDU standard (métropole/DOM)

Ce que gère le programme

Situation	Traitement
Établissement métropole ou DOM classique	RGDU standard
Établissement Mayotte	RGDU Mayotte (SMIC et T spécifiques)
Établissement DOM sous LODEOM	Exonération LODEOM barème compétitivité
Aide à domicile + Métropole/DOM	Split heures exonérées / non exonérées
Aide à domicile + Mayotte	Split heures avec formule Mayotte pour les heures non exonérées

Ce que ne gère pas le programme

Situation	Explication
Choix LODEOM / RGDU par salarié	Le choix est fait au niveau établissement (constante générale). En droit, l'employeur peut panacher salarié par salarié et changer chaque mois. Dans la pratique hospitalière/médico-sociale, le niveau de salaire ne justifie pas ce panachage.
Révocabilité mensuelle LODEOM ↔ RGDU	Non implémenté. En cas de changement en cours d'année, chaque période est traitée comme un contrat séparé (règle URSSAF).
LODEOM + Aide à domicile	Incompatible réglementairement (voir §3). Si LODEOM = 1 , le flag Aide à domicile n'active pas la formule AD spécifique.
LODEOM barèmes « innovation » ou « renforcé »	Seul le barème de compétitivité (droit commun, sortie 2.2 SMIC) est implémenté.
LODEOM Saint-Martin / Saint-Barthélemy	Barème spécifique non implémenté.

Règles de cumul des exonérations

Dispositif A	Dispositif B	Cumul	Précision
RGDU	Aide à domicile	OUI	Même salarié, même mois, heures différentes (fragiles ≠ non-fragiles)
RGDU	LODEOM	NON	Choix exclusif pour un même salarié
LODEOM	Aide à domicile	NON	L'exo LODEOM ne se cumule avec aucune autre exonération partielle/totale
RGDU	Déduction forfaitaire heures sup (TEPA)	OUI	Employeurs < 20 salariés
LODEOM	Déduction forfaitaire heures sup (TEPA)	OUI	Seule exception au non-cumul LODEOM
RGDU Mayotte	Aide à domicile	OUI	Mêmes règles que RGDU métropole

Déclaration en DSN

L'exonération est déclarée via les codes types de personnel (CTP) suivants :

CTP	Libellé	Usage
462	EXO DOM SMIC 130 % à 220 % U2	Déclaration de l'exonération du mois
684	REGUL EXO DOM SMIC 130 % à 220 %	Régularisation (appréciée globalement au niveau de la déclaration, non salarié par salarié)

Les codes DUCS correspondants doivent être créés avec les cases « base plafonnée », « effectif » et « réduction » cochées.

Cotisation individuelle - Bloc S21.G00.81

Au niveau individuel, chaque cotisation concernée par l'exonération doit porter un code spécifique DOM, avec un montant d'assiette et un montant de réduction associés :

Code	Libellé	Cotisation visée
012	Exonération de cotisation applicable dans les DOM	Part Urssaf / assurance chômage
110	Exonération de cotisations patronales de retraite complémentaire applicable dans les DOM (LODEOM) SMIC 130 % à 220 %	Part retraite complémentaire
131	Cotisation régime unifié Agirc-Arrco	Assiette de la cotisation de référence
132	Cotisation Apec	Assiette de la cotisation de référence

Pour chaque salarié, la déclaration doit porter : un montant d'assiette (rubrique DSN de type « Montant d'assiette », énuméré 012 pour la part Urssaf, énuméré 110 pour la part retraite complémentaire) et un montant de réduction (venant en déduction du montant patronal des cotisations concernées, mêmes énumérés).

Points de vigilance déclaratifs

- Le calcul étant annuel, un suivi des cumuls (assiette, SMIC de référence, exonération déjà appliquée) est nécessaire pour sécuriser les régularisations mensuelles et de fin d'exercice.
- En cas de changement de barème LODEOM en cours d'année sur un même contrat, chaque période d'emploi est déclarée comme si elle correspondait à un contrat distinct.
- Ne pas reprendre le paramétrage RGDU 2026 (allègement général et anciens taux réduits maladie/famille) sur les salariés relevant de LODEOM : les deux dispositifs reposent sur

des paramètres et des CTP distincts.

- Vérifier, à chaque changement de millésime, l'actualisation du paramètre T et des seuils SMIC utilisés dans les constantes de paie.

En savoir plus

Voir le fichier joint : [doc_utilisateur_RGDU.html](#)

Références officielles

Source	Contenu
BOSS — Allègements généraux	Règles détaillées RGDU, cumuls, articulation aide à domicile
URSSAF — Réduction générale	Paramètres, règles de cumul, formules
URSSAF — Exonération LODEOM	Barèmes LODEOM, cumuls, choix révocable
CSSM — RGDU et LODEOM Mayotte	Application à Mayotte, trajectoire de convergence
LégiSocial — LODEOM et Fillon	Articulation LODEOM / réduction générale en 2026

Divers / Corrections / Modifications

Edition de la liste du personnel

L'édition de la liste du personnel ne sera plus au format .XLSX mais au format .CSV afin d'éviter le message suivant :



Optimisation pour le chargement des FCTU et des AT suite à des problèmes de lenteur + divers autres problèmes de lenteur + "EIG ne répond pas"

Longueur du champ NOM (dans la fiche personne) pour les fichiers de virement

La longueur du champ Nom dans la fiche personne est passée à 70 caractères.

Mise à jour du fichier des alertes du gestionnaire de régime

Correction de la formule de la rubrique BC_TR_C_PREV_NC

Gestionnaire de rubrique 104 :

Avant : F_TRANCHECPREV([BC_BRUT_PREV_C.MONTANT];[BC_TR_A_PREV_C.MONTANT]
;[BC_TR_B_PREV_C.MONTANT]
;[BC_TR_C_PREV_C.MONTANT];[PLAFONDS_A.PLA_OC];[V_PLAFPREV.NB_TRC_NC])

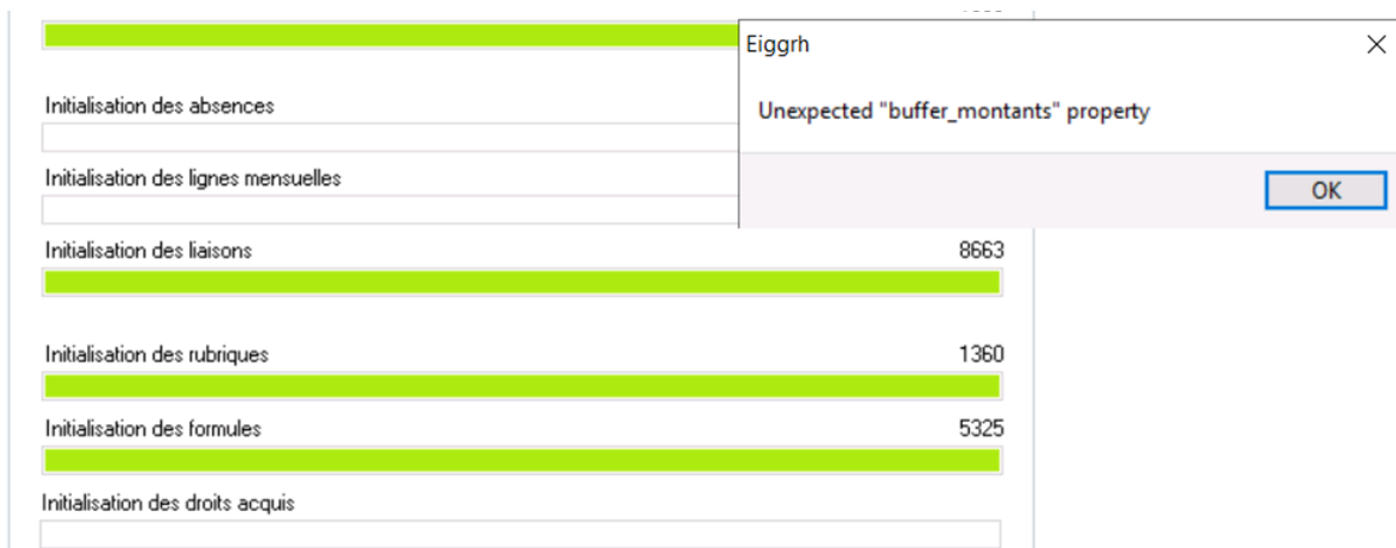
Après :

Liste des personnes

Correction suite au message suivant : "TGRHLoader.....
Impossible de créer le fichier c:\EIF\FIC\FSQL....."

Correctif lors de l'initialisation du module des CP en cas de maladie (DDADUE)

Le message ci-dessous apparaissait lors de l'initialisation du module CP (Loi DDADUE)



Suivi des primes Segur : Optimisation du temps de calcul des paies

Si vous n'avez plus besoin du suivi détaillé des primes SEGUR, nous vous invitons à désactiver le module SEGUR dans votre Gestion des structures. A partir de la désactivation de ce module l'historique du suivi des primes SEGUR n'est plus calculé et ne pourra pas l'être de manière rétroactive en cas de réactivation ultérieure.

Wiki sur le module de suivi des primes SEGUR : <https://wikiapp.heberg-eig.fr/books/conventions/page/suivi-des-primes-segur>

Affichage d'un message lorsque l'utilisateur veut désactiver le Ségur pour le prévenir qu'il n'y aura plus d'historique les mois où le calcul est désactivé.

Correction de l'édition du reçu pour solde de tout compte

Dans certains cas, les montants du reçu pour solde de tout compte ne s'affichaient pas.

Correction de la rubrique 51_DIFFSMIC

Pour les CDD, entrées / sorties en cours de mois, temps partiels, la rubrique 51_DIFFSMIC se calculait quelques centimes d'€.

Pour les assos qui ont contourné le problème en modifiant le nombre de décimales dans la rubrique, il faudrait remettre 2 décimales.

Correction de la consultation globale des CP

Lorsqu'il était saisi une assiette de CP dans l'onglet "7-Droits à congés" dans la colonne "Saisie utilisateur", dans la consultation globale des CP, la valeur historisée se cumulait au total en plus de la saisie utilisateur.

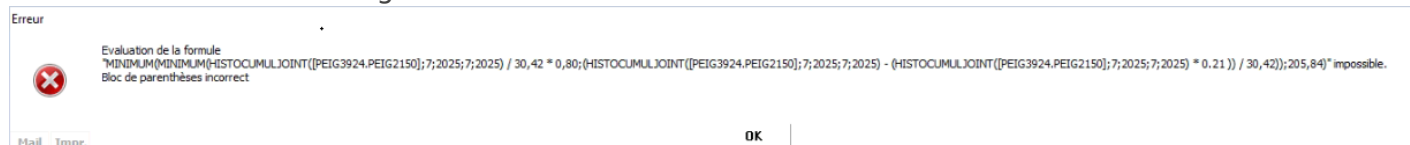
Optimisation de la liste des personnes

Pour activer / désactiver cette option, il faut aller dans Paramètres généraux / Structures



Provision message d'erreur : Provisions IJ

Correction suite au message d'erreur ci-dessous :



Correction d'une erreur DSN avec une rubrique d'absence personnalisée

Le motif de suspension généré en DSN n'était pas correct

Liste des anomalies

S21.G00.65.001	La valeur ne remplit pas les conditions définies par son type
----------------	---

Changer mode d'affichage Voir tous les blocs Tester les blocs OC Ajouter un bloc 22	
S21.G00.40.072 Statut BOETH	
S21.G00.40.073 Complément de dispositif de politique publique	
S21.G00.40.074 Cas de mise à disposition externe d'un individu ...	
S21.G00.40.078 Forme d'aménagement du temps de travail dan...	
S21.G00.40.079 Grade	
S21.G00.40.080 [FP] Indice, complément de traitement indiciaire ...	
S21.G00.40.081 FINESS géographique	
 S21.G00.65 Autre suspension de l'exécution du contrat	Ajouter/Supprimer
S21.G00.65.001 Motif de suspension	200637637
S21.G00.65.002 Date de début de la suspension	10062026
S21.G00.65.003 Date de fin de la suspension	15062026
S21.G00.65.005 Nombre de jours ouvrés de suspension	

Nombre de chiffres sur les postes : GRH Budget / GRH

En visu, on pouvait voir 8 chiffres sur les postes en GRH budget. En revanche, lors de la récupération du poste dans la GRH, dans la création de la comptabilisation du contrat, il n'était pas possible de saisir plus de 4 chiffres.

C'est maintenant corrigé.

Correction de la mise à jour des constantes

Dans certains cas, le programme mettait à jour la codif niveau association avec la codif particulière d'un établissement.

C'est corrigé.

Correction du message "DSN mensuelle du mois précédent non transmise" et des DSN de Juin et Juillet avec Statut "à envoyer"

Ces anomalies concernaient que 4 asso : les pilotes version optimisée.

Correction du message sur la liste des personnes

Message : TGRHLoaderContrat.LoadContrat...

Impossible de créer le fichier ...



Ce message a été corrigé.

ESAT 2 : Alimentation de la DSN pour les TH en ESAT

Afin d'alléger le travail des ESAT sur l'alimentation des déclarations mensuelles, les données de la DSN vont être intégrées et utilisées pour :

- Créer les déclarations mensuelles,
- Calculer les différents montants présents dans les déclarations mensuelles.

Fiches consignes Net-Entreprises à appliquer :

- Fiche 1884 : comment déclarer en DSN les spécificités d'un TH en ESAT ?
- Fiche 2640 : modalités déclaratives du volume d'activité rémunérée et d'absence partiellement ou non rémunérée

Application du fait générateur : règles de rattachement des éléments de rémunération.

L'application du fait générateur sera mise en place en 2027 lorsqu'il sera applicable.

Le rapprochement des données d'un TH entre la DSN et l'extranet ESAT2 se fait sur la base du couple de données SIRET / NIR, ainsi que sur la rubrique "Nature du contrat" qui doit être alimentée avec le code 70 "Contrat de soutien et d'aide par le travail"

Pour en savoir plus, voir : [FicheDSNv3.pdf](#)

RGDU Aide à domicile

Avertissement

Attention, même si vous n'utilisez pas le nouveau mode de calcul, vous devez impérativement faire les modifications suivantes après le passage du gestionnaire de rubrique à 104

Pour le régime aide à domicile, il faut modifier la base de la cotisation MALCOMP25 complément maladie pour y mettre BC_BRUT_ADNEXO.



Régime sélectionné : Régime Aide à domicile

Type du régime : Général (CTP 100)

[Plus...](#)

[Type de base \(Toutes\) \[F11\]](#)

[Catégorie de cotisation \(Toutes\) \[F12\]](#)

Alias	Désignation	DSN	Base
Sécurité sociale			
Sur la totalité du Brut			
ACCIDENT	Accident du travail	✓	BC_BRUT_URSAFF
ALLOCFAM	Allocation familiale	✓	BC_BRUT_ADNEXO
ALLOCFAMREDUIT	Allocation familiale Taux réduit	✓	BC_BRUT_ADEXO
ALLOCFAMCOMP	Complément allocation familiale bulleti...	✓	BC_BRUT_URSAFF
MALCOMP25	Complément maladie	✓	BC_BRUT_ADNEXO
SYNDICAT	Contribution pour le financement des ...	✓	BC_BRUT_URSAFF
SOLIDARITE	Contribution Solidarité Autonomie	✓	BC_BRUT_URSAFF
FNAL	F.N.A.L.	✓	BC_BRUT_URSAFF
FORMATIONCDD	Formation 1% CDD	✓	BC_FORMCDD
MALADIE	Maladie	✓	BC_BRUT_URSAFF

Préambule

Le calcul de la RGDU pour les aides à domicile a été revu.

La principale modification consiste à utiliser les heures réellement effectuées pour calculer le Smic proraté et pas l'horaire contractuel.

Jusqu'à présent, le calcul de la RGDU aide à domicile s'effectuait de la manière suivante :

- Saisie des heures non exonérées
- Calcul des heures exonérées par différence avec l'horaire contractuel

- Calcul du SMIC proraté non AD en utilisant les heures non exonérées et du SMIC proraté AD en utilisant les heures exonérées.
- Calcul des 2 RGDU en utilisant la formule spécifique AD pour la RGDU AD

Le BOSS précise que le calcul du SMIC proraté AD doit s'effectuer avec les heures **réellement** effectuées. Concrètement cela veut dire qu'il faut saisir à la fois les heures non exonérées et les heures exonérées et que la somme des deux n'est pas forcément égale à un temps plein. Exemple : en cas d'absence, de congés payé, ou d'heures périphériques (heure de trajet, etc).

Le Smic proraté AD sera calculé simplement de la manière suivante : Smic horaire x heures exonérées.

La différence entre les deux méthodes est en règle générale minime. Elle apparait surtout lorsque le salarié a des heures périphérique, et en cas d'absence.

Mise en place

Pour activer le nouveau mode de calcul, il est nécessaire d'aller dans la gestion des constantes générales et mettre à oui la constante NEWRGDU_AD

Numéro	Alias	Désignation	Association	Valeur active	Redéfinition
56	51_LAFORC ^{AD} E	Indemnité mensuelle Laforc ^{ad} e CCN51		1.4	
58	51_LAFORC ^{AD} E2	Indemnité Laforc ^{ad} e 2 CCN51			
63	66_LAFORC ^{AD} E	Indemnité mensuelle Laforc ^{ad} e CCN66			
64	66_LAFORC ^{AD} E2	Indemnité Laforc ^{ad} e 2 CCN66			
80	CAN1	CA N-1 pour le calcul du coefficient des c ^{ad} res dirigeant en 51	1.4	1.4	
118	AGCP_ ^{AD}	Activer l'AGCP pour aide à domicile	Non		
129	NEWRGDU_ ^{AD}	Activer le nouveau mode de calcul RGDU Aide à domicile (heures réelles)	Non		

Modifier la rubrique AD_HEXO et cocher la case saisie de paye afin de la rendre saisissable dans la saisie des variables

Rubrique EIG

Rubrique

Alias AD_HEXO
☐ Ne plus utiliser la rubrique
ID : 6361 NumSite : PEIG

Désignation

Heures aide à domicile exonérées

Sens : ☒ Débit ☐ Crédit

Rubrique en Point ☐
 Unité à l'édition ☐
 Désactiver dans les bulletins de régularisation ☐

Rubrique en Heure ☒
 Multiples instances autorisé ☐
 sous contrôle de valorisation ☒
 Via une condition utilisateur ☐

Toujours Valorisée ☒
 Rubrique d'écrasement ☐
 Non saisissable ☐

Imprimer sur le bulletin ☒
 A éditer dans le bulletin annexe ☐

Libellé de substitution :

☐ Ne pas appliquer l'historisation conditionnelle

Fréquence de calcul

Jan.Fev.MarsAvr.MaiJuinJui.AoutSep.Oct.Nov.Dec.

Niveaux d'utilisation
 Convention ☐ Grille de Convention ☐ Usages établissement ☐
 Contrat ☐ Saisie de Paye ☒

Rubrique associée

Sélectionnez une rubrique...

Profil comptable ☐

Sélectionnez...

Pas de profil associé.

Saisir un profil de ventilation

Alias	Désignation
BASE	Base de calcul
TAUX	Taux
MONTANT	Montant

☒ Imprimer
☐ Formule de taux
☒ Modifiable
Nombre de décimales : 2

Commentaires :

La formule "Montant"

Participe aux itérations :

Est utilisée dans le calcul de :

Utilise pour itérations :

Et lors de la saisie des heures, il faut saisir les rubriques AD_HNEXO et AD_HEXO et indiquer les heures **réellement** effectuées.

Par défaut si vous ne saisissez que la rubrique AD_HNEXO, la rubrique AD_HEXO se calcule comme auparavant, par complément à l'horaire contractuel.

Vous pouvez activer le calcul en cours d'année (c'est à dire dès le mois de septembre). En revanche, le calcul des Smic proraté des mois précédents ne sera pas recalculé, seul le calcul du coefficient est recalculé en annuel.

Pour plus de précision, voir la documentation utilisateur en pièce jointe :

[doc_utilisateur_RGDU_AD.html](#)

Compléments de mise à jour

Compléments de mise à jour

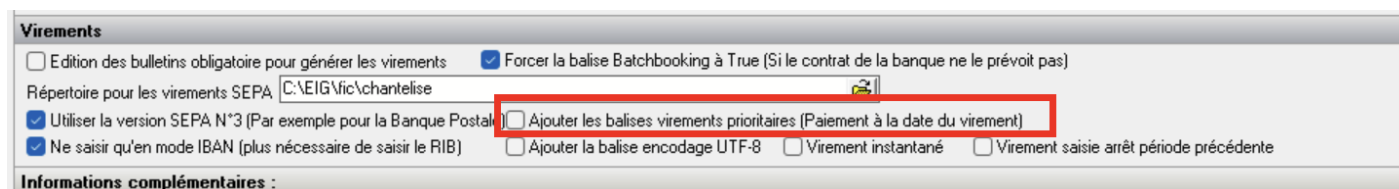
SFX2609050

Publication : 23/10/2026

EIGGRH version 2026.9.7.2 :

Correctif génération des virements de salaire

La version précédente passait automatiquement le fichier de virement en virement prioritaire (Balise SALA) sans tenir compte de la case à cocher dans la gestion des structures.



The screenshot shows the 'Virements' window with the following options:

- ☐ Edition des bulletins obligatoire pour générer les virements
- ☒ Forcer la balise Batchbooking à True (Si le contrat de la banque ne le prévoit pas)
- Répertoire pour les virements SEPA: C:\EIG\vic\chantelise
- ☒ Utiliser la version SEPA N°3 (Par exemple pour la Banque Postale)
- ☒ Ne saisir qu'en mode IBAN (plus nécessaire de saisir le RIB)
- ☐ Ajouter les balises virements prioritaires (Paiement à la date du virement)
- ☐ Ajouter la balise encodage UTF-8
- ☐ Virement instantané
- ☐ Virement saisie arrêt période précédente

The checkbox 'Ajouter les balises virements prioritaires (Paiement à la date du virement)' is highlighted with a red rectangle.

Il n'y a pas de problème pour les clients qui ont cochés la case en question

Visualisation et impression des attestations pôle emploi

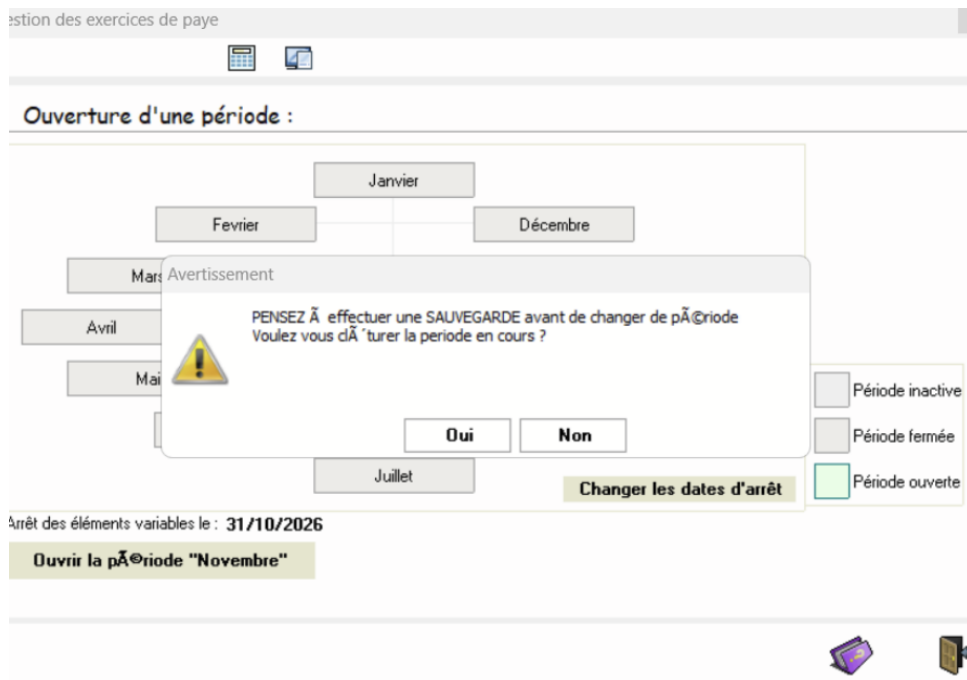
Depuis le début de semaine, pôle emploi a changé la manière de générer les attestations pôle emploi pdf.

Concrètement, la visualisation et l'impression de l'attestation dans l'application GRH se faisait avec un coloriage bleu et jaune. L'enregistrement du pdf sur disque et la réouverture par un viewer acrobat corrigeait le problème.

Nous avons modifié notre composant pour que la visualisation soit également correcte dans l'application GRH

Correctif affichage des accents dans l'ouverture de période

L'affichage a été corrigé



SFX2609040

Publication : 20/10/2026

EIGGRH version 2026.9.6.0 :

Correctif génération des virements de salaire, ou de saisie arrêt.

Si vous avez généré un virement qui a été refusé par la banque, voici la procédure à suivre

- Modifiez le statut du virement à Annulé
- Regénérez le virement
- Refaites l'enregistrement du fichier

SFX2609030

Publication : 17/10/2026

EIGBudgetSal version 2026.9.5.1 :

Dans certains cas, la rubrique de cotisation MALCOMP25 ne se déclenchait pas. Cette version corrige l'anomalie.

EIGGRH version 2026.9.5.0 :

Le programme n'est pas modifié mais la version 106 du gestionnaire de rubrique est disponible. Elle corrige un élément important pour les salariés qui ont été apprenti en cours

d'année. Sans cette version, les cotisations chômage risquent d'être incorrectes.

ElGCompta version 3.99.3.2

Mise à jour de la nomenclature de référence des groupes fonctionnels.

La campagne Budgétaire 2027, les classeurs officiels seront intégrés au programme. Seul le module **Télébud** possède des modifications.

Gestion commerciale version 2026.9.3

Nouveautés facturation électronique

Cette mise à jour améliore la conformité des factures électroniques transmises à Yooz ou générée en Factur-X. Elle ajoute un paramètre à renseigner dans chaque structure et renforce les contrôles avant envoi.

Nouveau : adresse électronique de facturation de la structure

Chaque structure dispose d'un nouveau paramètre dans l'onglet dématérialisation « Adresse de routage ». Il reçoit l'adresse sous laquelle l'établissement est inscrit à l'annuaire de la facturation électronique, par exemple `123456789_ESAT_NOMESAT`.

Cette adresse est transmise dans chaque facture émise. Si le paramètre est vide, le SIREN de la structure est utilisé à la place.

Correction : adresse de routage du client

L'adresse saisie dans la zone « Adresse référentiel de routage » de la fiche client est désormais transmise au format attendu par l'annuaire. Si la zone est vide, le SIREN du client est utilisé. Aucune action n'est nécessaire de votre part.

Nouveau : contrôle de l'IBAN et du BIC pour les virements

Une facture réglée par virement n'est plus transmise si l'IBAN ou le BIC est absent des paramètres SEPA de la structure. Sans ces informations, la plateforme rejetterait la facture. Les autres modes de règlement ne sont pas concernés.

Nouveauté : factures non transmises à Yooz

Les factures ne sont plus envoyées à Yooz lorsque le client est :

- coché « Exclu du référentiel » ;
- paramétré en type démat « Non applicable ».

C'est notamment le cas des notes de débit et de la facturation interne. Il vous appartient de paramétrer ces clients en conséquence.

Amélioré : journal d'envoi

Lors d'un envoi en lot, une facture bloquée n'interrompt plus le traitement par un message à l'écran. Le motif est indiqué dans le journal d'envoi, par exemple :

- « Facture FA00001 non transmise à Yooz : client exclu du référentiel » ;
- « ERREUR : Génération factur-X FA00002 échouée : règlement par virement : IBAN et BIC à renseigner dans les paramètres SEPA de la structure ».

A faire

- Renseigner l'adresse électronique de facturation dans chaque structure
- Vérifier l'IBAN et le BIC dans les paramètres SEPA de chaque structure
- Cocher « Exclu du référentiel » ou choisir « Non applicable » pour les clients à ne pas transmettre

SFX2609020

Publication : 13/10/2026

EIGBudgetSal version 2026.9.4.0 :

Les rubriques de cotisations virtuelles utilisées en GRH pour la déclaration DSN ne sont plus calculées dans le budget, même si elle sont dans le gestionnaire de régime.

Attention, cela ne concerne pas les cotisations utilisateurs qui ont pu être créées.

EIGGRH

Le programme n'est pas modifié mais la version 105 du gestionnaire de rubrique est disponible. Elle corrige un élément important pour le régime apprenti. Sans cette version, les cotisations chômage risquent d'être incorrectes.

SFX2609010

Publication : 10/10/2026

Il s'agit du complément de mise à jour contenant l'application GRH. Veuillez vous référer à la documentation de la mise à jour globale : <https://wikiapp.heberg-eig.fr/books/mise-a-jour-de-septembre-2026/chapter/grh>

EIGCompta version 3.99.3.1 :

Virement fournisseur :

Avec l'entrée en vigueur en novembre 2026 de la norme ISO20222, le format des fichiers SEPA change.

Désormais par défaut, l'application produits des virements SEPA version 3 à la place des SEPA version 2.

Dans la fiche de compte, dans l'onglet banque d'un compte de trésorerie, la coche "Utiliser la version SEPA N° 3 (obligatoire pour les virements instantanés)" et supprimée à la faveur de la coche "Utiliser la version SEPA N°9".

☒ Utiliser la version SEPA N°9

Correction sur les profils de virements démat provoquant dans certains cas lors de la dépose du fichier à la banque une erreur "balise <Nm>" de la banque.

Dématérialisation des facture :

Ajout du mode Alias, utile uniquement dans certains cas défini par le service développement EIG.

Compléments de mise à jour

Version pilote

Version 2026.09.92

Publication : 23/10/2026

EIGGRH version 2026.09.92 :

Mises à jour :

- Affichage des FCTU qui présentaient du bleu et du jaune sur chaque page
- Il y avait un ? sur la date du bulletin de paie (avec la mise à jour du bulletin rénové)

Version 2026.09.91

Publication : 19/10/2026

EIGGRH version 2026.09.91 :

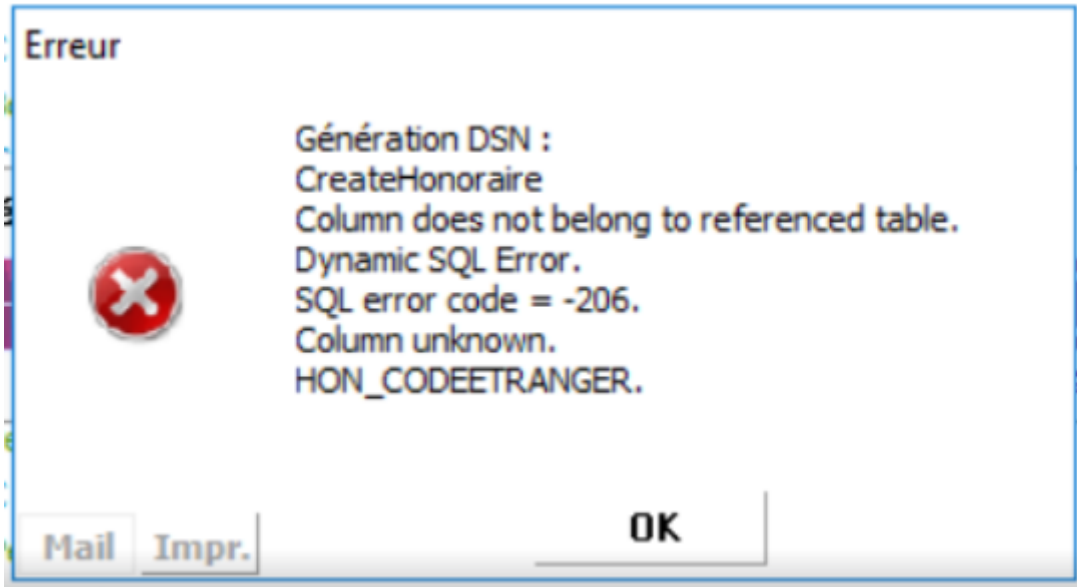
Mises à jour :

- Possibilité d'exporter en XLSX la liste des saisies arrêt
- Correction du message TGRHDAO.SAVE --> Enregistrement impossible lors de la création d'une proposition de contrat

TGRHDAO.Save --> Enregistrement impossible ;
Impossible d'enregistrer le contrat :
Enregistrement de la fiche contractuelle :
Execution de IBSQL INSERT_RHCONTRAT :
TSQLItem.AffecterVar :
Dynamic SQL Error
SQL error code = -104
Token unknown -line 367, char 5
?

```
INSERT INTO RHPROPOSITION (  
  CTRNUMSITE,  
  CTRIN
```

- Correction du message suivant lors de la génération de la DSN : Generation DSN : CreateHonoraire



- Bulletin de paie rénové : correction des lettres accentuées qui étaient remplacées par des ?
- Problème d'affichage des bulletins de paie non rénové : Les bulletins présentaient des lignes du bulletin rénové
- Correction du format du fichier d'import des heures travaillées CDD

Version 2026.09.90

Publication : 18/10/2026

EIGGRH version 2026.09.90 :

Mises à jour :

- Saisie des honoraires : Ajout du code de distribution à l'étranger
- Liste des personnes V2
- Entretiens de parcours professionnel
- Passerelle GTA SoHorsys : Acquisition droits à congés
- Bloc S21.G00.75 (pour DSN 2027) : Aménagement du temps de travail : Ce bloc est créé dans le cadre de la normalisation de la déclaration des suspensions de contrat (section 2 de la note différentielle). Jusqu'ici, tout passait par le bloc « Autre suspension de l'exécution du contrat - S21.G00.65 », qui mélangeait deux situations différentes : les suspensions totales (absence à temps plein, sans maintien de rémunération, obligations contractuelles suspendues) et les situations où seules les modalités d'exercice du temps de travail changent temporairement, sans suspension du contrat. Le nouveau bloc S21.G00.75 isole ce second cas.
- Bloc S21.G00.40.085 (pour DSN 2027) : Choix du salarié en forfait jour réduit indiquant que la proratisation ne s'applique pas au calcul des cotisations Vieillesse/Retraite complémentaire
- Modification du calcul RGDU sur les budgets : on prend la valeur du SMIC dans les constantes
- Bulletin de paie rénové : <https://wikiapp.heberg-eig.fr/books/calcul-de-paye-rubriques/page/bulletin-de-paie-renove-2027>
- Passerelle Export Zola
- Export Octime : La ligne 40 Date_Debut de l'export Excel était vide
- Liste du personnel (dans Dans les Listes du personnel > Listes simples Entrées / Sorties du mois) : EIG considérait en sortie un changement de situation mais pas en entrée
- Saisie arrêt : Evaluation de bulletin de paie avec saisie arrêt sur un contrat futur (qui commence sur une période postérieure à la période en cours)